

08/05/2025

Date de la convocation :
29/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2025_23	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-cinq et le huit mai à 10h00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et TROIN François

Absents excusés : M. BIGHETTI de FLOGNY Charles
Mme LUCAS Aurore a donné procuration à Mme GRANDAZZI Sandrine

Secrétaire de séance : BAIN Chantal

Objet : OCCUPATION TEMPORARIE – TROTTOIRS PUBLICS DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location temporaire de la part du gérant de l'Aire des Mobs qui souhaite occuper une partie du domaine public (- trois tables de 0,65 X 0,65 m, côté Bar des Mobs, jusqu'à l'entrée de Mme MARTEL, sans gêner l'entrée de M et Mme BAIN.

- trois tables de de 0,65 X 0,65 m, côté Mairie.)

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **DE REpondre** favorablement à cette demande de location,
- **D'ACCEPTER** l'occupation temporaire du domaine public, place de la République, du 01 mai 2025 au 30 septembre 2025. (trois tables de 0,65 X 0,65 m, côté Bar des Mobs, jusqu'à l'entrée de Mme MARTEL, sans gêner l'entrée de M et Mme BAIN.
- trois tables de de 0,65 X 0,65 m, côté Mairie.)
- **DE FIXER** le montant de location à **CENT EUROS (100,00 €)** par mois.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de location précaire avec le gérant de l'Aire des Mobs.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 09 MAI 2025
et publication le: 09 MAI 2025

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

